

REFERENTIEL COMPETENCES MASTER SANTE PUBLIQUE

M2 Santé Publique

Parcours Management des Etablissements
sanitaires et médico-sociaux

Année universitaire 2017-2018

Organisation du référentiel

Objectifs, Publics visés et pré-requis

Les débouchés

Introduction à la notion de compétences

I. Compétences disciplinaires connexes

- 1.1. Analyser de façon stratégique les secteurs sanitaire et médico-social
- 1.2 Utiliser les outils de techniques d'enquêtes et de recueil de l'information en Santé Publique

II. Compétences disciplinaires principales

- 2.1 Formaliser et mettre en œuvre le projet institutionnel, concevoir un plan d'action stratégique
- 2.2. Mettre en œuvre la gestion budgétaire et financière d'un établissement sanitaire et médico-social
- 2.3. Gérer, animer et encadrer des ressources humaines
- 2.4. Mettre en œuvre une démarche qualité
- 2.6. Conduire la gestion administrative d'un établissement sanitaire et médico-social

III. Compétences communes transférables

- 3.1. Conduire une équipe
- 3.2. Prendre des décisions
- 3.3. Communiquer

IV Compétences génériques communes pré-professionnelles

- 4.1. Connaître les acteurs et les compétences du champs sanitaire et médico- social
- 4.2. Mener une recherche de stage et d'emploi

Objectifs, Publics visés et pré-requis

Objectif du MOMMS

Former aux métiers de l'encadrement et du management dans les organisations médicales et médico-sociales, qu'elles soient publiques, privées, étatiques, territoriales ou associatives, en conformité avec les exigences du décret de qualification des directeurs d'établissements du secteur (décret du 2007-221 du 19 février 2007). En fin de formation, les étudiants sont aptes à répondre efficacement aux nouvelles problématiques de l'environnement de ces structures et institutions (travail en réseau, tarification à l'activité, gestion de la qualité et des risques, démarche de conventionnement).

Publics concernés

Cette formation s'adresse à des étudiants en formation initiale ainsi qu'à des professionnels en reprise d'étude :

- Etudiants titulaires d'un master 1 ou d'une formation équivalente et possédant des pré-requis en santé publique, en sciences sanitaires et sociales, en sciences économiques et de gestion en sciences juridiques (Formation initiale)
- Professionnels en reconversion souhaitant orienter leur carrière vers les métiers du management des organisations médicales et médico-sociales
- Professionnels du secteur souhaitant valider, consolider ou enrichir leurs connaissances et leurs pratiques managériales et disposant d'une expérience minimale de 3 ans dans l'encadrement ou le management

Conditions d'accès

- **Pour les étudiants en formation initiale**
 - validation de la 1^{ère} année du Master Santé Publique de l'ISPED, ou une 1^{ère} année de Master, ou une formation équivalente,
 - garantie des pré-requis en Santé Publique, en sciences sanitaires et sociales, en sciences économiques et de gestion et en sciences juridiques ou sociales.
- **Pour les adultes en reprise d'études**
 - validation d'un diplôme de niveau II
 - expérience minimale de 3 ans dans l'encadrement ou le management de structures sanitaires et sociales, ou de structures hors du secteur.

Possibilité de faire valider leur expérience en ayant recours aux procédures VAE 02 ou VAP 85 en vigueur à l'université la validation du DU FGSP@ ouvre droit à une équivalence sur les UE de pré-requis, mais ne constitue pas une condition suffisante d'accès.

Les métiers

Les métiers en établissement secteur sanitaire

Directeur de clinique

Cadre intermédiaire

Les métiers en établissement médico-social

Directeur d'un service de soins et/ou d'aide à domicile

Directeur de maison de retraite

Directeur d'établissement/service pour adultes et enfants handicapés

Directeur d'établissement/service de travail protégé pour adultes handicapés

Les métiers fonction support du sanitaire et du médico-social

Responsable administratif et financier

Responsable des ressources humaines

Contrôleur de gestion

Consultant en évaluation interne et externe

Responsable qualité

Adjoints de direction

Les métiers dans les organismes de tarification et de contrôle

Chargée de mission

Chargée d'étude

Introduction à la notion de compétences

La compétence est une caractéristique individuelle ou collective attachée à la possibilité de mobiliser, d'adopter et de mettre en œuvre de manière efficace dans un contexte donné un ensemble de connaissances, de capacités et d'attitudes comportementales » J Aubret 2007

L'approche compétences permet de s'assurer de la cohérence de l'architecture de la formation. C'est un outil de communication pour favoriser l'orientation et l'insertion professionnelle.

Les compétences peuvent se décliner en 4 catégories :

- Les compétences génériques communes pré-professionnelles
- Les compétences communes transférables
- Les compétences disciplinaires principales
- Les compétences disciplinaires connexes

I. Compétences disciplinaires connexes

Savoir mobiliser et exploiter les connaissances des politiques sanitaires sociales, des acteurs locaux et institutionnels, des organisations, des méthodes d'intervention publique pour situer les problématiques locales ou spécifiques dans un contexte plus large et les rendre intelligibles

1.1. Analyser de façon stratégique les secteurs sanitaire et médico-social

L'étudiant doit être capable de :

- Comprendre le mode de gouvernance d'un établissement privé à but lucratif, à but non lucratif, public.
- Analyser l'organisation du système sanitaire et social français
- Organiser une veille juridique, économique sanitaire et sociale
- Bâtir et modéliser un cadre d'analyse et d'évaluation des problèmes de sanitaires et médico-sociaux
- Comprendre le mode de gouvernance des établissements privé à but lucratif, à but non lucratif, public des secteurs sanitaire et médico-sociaux

L'étudiant doit connaître

- La législation, la réglementation sectorielle et son évolution (santé, sécurité sociale, droit du travail, droit social, du patient, de la personne handicapée, de la personne dépendante, droit de la tutelle et de la curatelle)

1.2 Utiliser les outils de techniques d'enquêtes et de recueil de l'information en Santé Publique

L'étudiant doit être capable de :

- Construire un questionnaire
- Mener des entretiens semi-directifs
- Animer des focus group
- Construire des grilles d'observation
- Appliquer les outils de statistiques descriptives pour traiter manuellement et de manière automatisée l'information
- Analyser les résultats de l'enquête
- Rédiger une synthèse et proposer un plan d'action
- Elaborer une revue de la littérature
- Utiliser des bases de données

II. Compétences disciplinaires principales

Assurer le management des établissements sanitaires et médico-sociaux, leur pérennité et leur développement.

- 2.1 Formaliser et mettre en œuvre le projet institutionnel, concevoir un plan d'action stratégique

L'étudiant doit être capable de

- Construire un projet de service, d'établissement ou de pôle
- Définir les orientations stratégiques en fonction des usagers accueillis et des moyens disponibles
- Conduire un projet au quotidien en intégrant les parties prenantes
- Communiquer sur la mise en œuvre du projet aux instances tarifcatrice, aux salariés, aux partenaires locaux.
- Répondre à des appels à projets
- Elaborer le contenu et la procédure de dépôt de dossier d'autorisation de création et/ou de fonctionnement aux tutelles.
- Proposer les orientations aux conseils d'administration

- Participer au développement de réseaux de soins
- Développer des partenariats

2.2. Mettre en œuvre la gestion budgétaire et financière d'un établissement sanitaire et médico-social

L'étudiant doit être capable de

- Préparer le budget de l'établissement en conformité avec les orientations de la loi de financement de la sécurité sociale de l'année et des orientations des conseils généraux
- Présenter le budget aux autorités de contrôle budgétaire et fournir les documents réglementaires selon la procédure budgétaire du secteur
- Suivre l'exécution du budget en exploitation et en investissement, contrôler sa réalisation par activité, pôle ou service ; présenter aux autorités de contrôle les éléments de suivi
- Construire les comptes de résultats et proposer des affectations du résultat comptable de l'exercice. Construire et analyser le bilan de l'établissement.
- Calculer les coûts de production des activités sanitaires et sociales ; déterminer les tarifs des services
- Constituer les dossiers de demande de financement des investissements et/ou construire le volet financier de réponse à des appels à projet soumis par les conseils généraux
- Superviser la mise en œuvre des applications informatiques de gestion (systèmes d'information) et leurs composants
- Mettre en œuvre une politique de gestion des recettes et de la trésorerie
- Gérer les services logistiques ; choisir entre le « faire » et le « faire- faire »
- Mettre en place une politique d'achats des équipements durables et des produits consommables

2.3. Gérer, animer et encadrer des ressources humaines

L'étudiant doit être capable de

- Préparer le budget de l'établissement en conformité avec les orientations de la loi de financement de la sécurité sociale de l'année et des orientations des conseils généraux
- Etablir un plan de mise en œuvre d'une démarche GPEC
- Organiser un processus de recrutement et d'intégration
- Conduire un entretien d'évaluation d'un collaborateur
- Organiser un plan de formation
- Réaliser un diagnostic quantitatif des emplois
- Construire un tableau de flux des personnels
- Scénariser le coût de la masse salariale et son évolution (GVT et analyse des effets des variations d'effectifs et de rémunération)
- Rédiger un document unique d'évaluation des risques professionnels (analyse des risques et plans d'actions)
- Extraire les informations pertinentes de la réglementation du travail
- Rédiger une fiche de poste et une offre d'emploi
- Valider la conformité légale d'un contrat de travail (CDI, CDD, interim, temps partiel)
- Maîtriser les étapes de mise en œuvre des mesures légales disciplinaires dans le cadre de la relation de travail
- Organiser les relations collectives avec les institutions représentatives du personnel
- Maîtriser les procédures légales attachées à la responsabilité civile et pénale de l'employeur d'une OMMS
- Mettre en œuvre un management responsable – Identifier les enjeux éthiques liés à la gestion des ressources humaines
- Analyser sa posture managériale et auto- évaluer ses capacités managériales
- Gérer le climat social et les déterminants de la motivation des personnels
- Mesurer et prévenir les principaux risques psychosociaux
- Dresser un bilan social

- Opérationnaliser un tableau de bord social adapté aux OMMS

2.4. Mettre en œuvre une démarche qualité

L'étudiant doit être capable de :

- Favoriser l'amélioration de la qualité dans les services
- Participer au développement d'une culture qualité au sein d'un établissement
- Mettre en place une démarche qualité du service ou de l'établissement conformément à la loi du 2 janvier 2002
- Piloter sa mise en œuvre en liaison avec l'équipe pluridisciplinaire
- Construire et piloter une démarche d'analyse de l'existant
- Sélectionner des axes d'actions prioritaires pour atteindre les objectifs fixés
- Assurer le montage et le suivi administratif des demandes d'accréditation et de certification
- Elaborer des dossiers pour les certificateurs et évaluateurs externes
- Développer des outils, rédiger des procédures
- Construire des indicateurs et élaborer des tableaux de bord de suivi de la qualité
- Organiser la mesure de la satisfaction des usagers et mettre en place les actions correctives
- Coordonner les actions d'évaluation des pratiques
- Promouvoir et garantir l'expression des usagers
- Informer les usagers de leurs droits et des caractéristiques des services proposés
- Veiller à la mise en place des dispositifs prévus par la loi du 2 janvier 2002
- Créer les conditions d'expressions de ces droits
- Elaborer un plan de lutte contre les risques sanitaires et médico-sociaux
- Appliquer les normes de sécurité des bâtiments et des personnes physiques

L'étudiant doit connaître

- l'environnement réglementaire et normatif

2.6. Conduire la gestion administrative d'un établissement sanitaire et médico-social

L'étudiant doit être capable de :

- Constituer et superviser les dossiers administratifs des résidents
- Calculer la participation financière des familles
- Appliquer la grille AGGIR et les grilles d'évaluation du handicap
- Instruire des enquêtes de besoin
- Instruire des enquêtes d'évaluation de la qualité de vie des résidents ou des personnes prises en charge
- Superviser les passations de contrat
- Elaborer des conventions de partenariats et des statuts de GCS

III. Compétences communes transférables

Posséder des aptitudes au management d'équipe, savoir se positionner en tant que cadre, prendre ses responsabilités

3.1. Conduire une équipe

L'étudiant doit être capable de :

- Fixer des objectifs
- Evaluer les résultats d'une équipe

- Organiser le travail au sein d'une équipe
- Savoir déléguer
- Animer une équipe
- Mobiliser les équipes
- Organiser des réunions de travail de façon régulière
- Animer des réunions, rédiger des comptes rendus
- Désamorcer et gérer des situations de conflits

3.2. Prendre des décisions

L'étudiant doit être capable de

- Conduire une réflexion prospective et innover
- Prendre une décision en tenant compte de positions et de points de vue différents et expliquer ses raisons
- Prendre du recul
- Synthétiser
- Garantir les valeurs morales et éthiques

3.3. Communiquer

L'étudiant doit être capable de

- S'exprimer parfaitement à l'oral et à l'écrit en français
- Rédiger un rapport
- Construire une problématique, élaborer une argumentation structurée, organiser les informations recueillies
- Rédiger des notes de cadrage
- Construire des supports de communication
- Maîtriser les outils informatiques et de bureautiques

IV. Compétences génériques communes pré-professionnelles

Etre capable de construire son projet professionnel et de s'orienter tout au long de la vie.

4.1. Connaissance des acteurs et des compétences du champs sanitaire et médico- social

L'étudiant doit être capable de :

- Identifier les établissements relevant des secteurs sanitaires et médico-sociaux
- Connaître les compétences attendues des cadres travaillant au sein de ces établissements

4.2. Mener une recherche de stage et d'emploi

L'étudiant doit être capable de

- Rédiger une lettre de motivation et un CV
- Passer un entretien de recrutement
- Répondre à des offres de stage